

Pratiques locales de gestion des ressources naturelles dans le paysage autour du parc national de la Salonga, en territoire de Monkoto, RD Congo

Billy K.

Introduction

Aujourd'hui dans les pays du Sud et en particulier, en milieu rural, les rapports société-nature peuvent être explorés avec l'inscription des sociétés dans leur environnement. Ce sont des réalités dynamiques qui reflètent la façon dont les populations pensent, se pensent, et agissent, dans un milieu, dans un contexte social, économique et politique donnés (BOURDIER, 1998). Si nous voulons comprendre les relations que les sociétés entretiennent avec la nature, il suffit d'observer l'importance de l'attachement au foncier, au passé et aux traditions, la vitalité de transmission de savoirs et la référence continue aux héritages qui s'inscrit dans une dynamique de profond respect, voire de fusion entre l'homme et la nature à laquelle il participe (FELTZ, 2008). Le milieu naturel n'étant jamais une variable indépendante de l'homme ni un facteur constant, mais une réalité que l'homme transforme plus ou moins par ses diverses façons d'agir sur la nature, de s'en approprier les ressources (GODELIER, 1984 ; LAPIKA, 2000).

Dans la gestion traditionnelle, la terre n'appartenait pas à l'homme; mais c'est plutôt l'homme qui appartenait à la terre, cette dernière étant considérée comme une propriété collective ; tandis que la propriété privée n'ayant pas sa place ; et même s'il existe des cas de tenure individuelle, celle-ci n'est jamais absolue, d'où la non reconnaissance d'une propriété privée au sens juridique (CUBRILO, & GOISLARD, 1998).

Contrairement au droit moderne occidental qui a fait de la propriété, publique ou privée, la pierre angulaire de tous les rapports entre les personnes et les choses, où la privatisation des biens a même fini par devenir le dogme (PARANCE & DE SAINT VICTOR, 2014), le droit coutumier n'est jamais fondé sur le phénomène d'individualisation des terres, et ne soutient non plus leur appropriation ni la prise de conscience de leur valeur marchande; comme l'illustre Bernard DUPUY: « *un arbre planté traditionnellement est propriété personnelle du planteur et que la terre reste propriété des ancêtres ou de leurs représentants* » (DUPUY, 1998 : 240).

Historiquement, l'accès des populations aux terres et autres ressources naturelles dépendaient de leur appartenance et de leur statut au sein d'un groupe particulier exerçant le contrôle politique sur les terres. « Ni l'Etat, ni le marché ne canalisait la distribution des terres : au contraire, la parenté et l'appartenance ethnique ainsi que le statut, le sexe et l'âge déterminaient l'accès et les droits d'exploitation » (MIGOT-ADHOLLA & BRUCE, 1994 :5). Le maintien de l'exigence du droit à la terre ou l'ancrage à la terre est un exemple qui illustre bel et bien la persistance des traditions et coutumes dans le monde rural quand bien même il n'est plus homogène, c'est-à-dire qu'il est susceptible de s'adapter en fonction des réalités tant économiques, politiques que sociales.

Ce travail se veut un témoignage réflexif sur les pratiques locales de gestion et d'utilisation des ressources naturelles (RN) telles que vécues par les communautés locales vivant autour du parc national de la Salonga (PNS) dans le territoire de Monkoto, province de la Tshuapa en République démocratique du Congo (RD Congo). Il met en évidence les modes traditionnels de gestion des RN, basés sur une logique « communautaire ».

Problématique

Dès la fin du 19^e siècle avec la création du premier parc, le Parc National Albert, au Congo-belge, la RDC connaît l'existence sur son territoire, d'un vaste réseau d'aires protégées dans le but de la conservation du patrimoine naturel. Les aires protégées ayant été créées sans aucune forme de consultation des communautés indigènes vivant déjà de leurs ressources, elles en ont été seulement expulsées et sont aujourd'hui les « populations riveraines » (VIKANZA, 2004).

Afin de renforcer les restrictions d'usage de ressources, au niveau national, le législateur a mis en place des textes pour la protection de ces aires : ordonnance loi n° 69/041 du 22/08/1969 relative à la conservation de la nature, l'ordonnance loi 78/190 du 05/05/1978 qui définit le statut des parcs nationaux et des réserves, et établit le statut de l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN), loi n° 82-002 du 28/05/ 1982 portant réglementation de la chasse, loi n° 011/2002 du 29/08/2002 portant code forestier, loi n°14/003 du 11/02/2014 relative à la conservation de la nature.

A ces textes, s'ajoutent d'autres traités et conventions internationales ratifiés par le pays. Il s'agit du traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, de la convention sur la diversité biologique, de la convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, de la convention de Ramsar relative aux zones humides, de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, etc.

Au nom de la conservation de la nature, les populations indigènes du territoire de Monkoto ont été déplacées pour être concentrées dans les nouvelles terres qui forment aujourd'hui les limites du parc. Ce déplacement forcé, pose de multiples problèmes d'identité culturelle, d'abri et de perte du patrimoine hérité des ancêtres, devant être transmis aux générations futures. Cependant nombreux projets de conservation et de développement sont conçus par les partenaires de l'ICCN, sans la moindre consultation, ni participation des communautés locales dans leur formulation. Pour J.-P. Peemans : « les populations locales n'étaient pas considérées comme des acteurs du développement, mais comme l'objet de ce dernier » (PEEMANS, 2010 :27).

Plusieurs instruments mentionnent la destruction des ressources naturelles par les communautés locales, ce qui est certes vrai sur le plan de discours (UNEP, 2011 ; BANQUE MONDIALE, 2002 ; MUTTENZER, 2006 ; WORLD BANK, 2007) ; tandis que sur le plan scientifique rares sont les travaux qui confirment ces discours.

Selon la thèse largement diffusée de Garret HARDIN, où chacun a intérêt à exploiter et surexploiter ce qui n'appartient à personne « les biens communs » (HARDIN, 1968), on n'a souvent tendance à déduire que la nationalisation et l'appropriation privée des ressources naturelles (menacées de surexploitation) étaient les meilleurs modes de gestion pour assurer le maintien et la reproduction de celles-ci. Car, pour lui, un bien est mieux géré s'il fait l'objet d'une appropriation (privée ou publique) tandis que l'ensemble de comportements individuels suscite un mouvement qui mène à dégrader et à détruire les ressources naturelles communes utilisées. Ce « discours classique » laisse voir l'enfermement étroit dans lequel la modernité juridique occidentale réfléchit suivant un schéma binaire où un bien est soit privé soit public (PARANCE & DE SAINT VICTOR, 2014).

De cet argument, sortent trois faits : le caractère de « propriété commune » des ressources naturelles qui a été grossièrement assimilé à un accès libre à des biens sans propriétaire, ce qui est supposé conduire à leur dégradation ; le rôle « central de l'Etat » dans la gestion des ressources naturelles, considéré comme premier émetteur et gardien du respect des règles et, la remise en question de la « capacité des acteurs locaux » à gérer de façon efficace les ressources naturelles dont ils sont usagers.

Pourtant, les communautés locales possèdent des connaissances traditionnelles utiles à la conservation et à l'utilisation durable de leurs ressources naturelles grâce aux savoirs et savoir-faire naturalistes accumulés (SCHEPS, 1993). Cet ensemble de connaissances et de comportements constitue un patrimoine culturel qui s'est transmis de génération en génération (LEVEQUE, 1994) ; vouloir ignorer les connaissances endogènes des communautés locales, c'est vouloir l'affaiblissement de leurs organisations sociales, et partant, leur extinction. D'ailleurs, la Convention sur la diversité biologique, recommande aux pays de « protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ». (CDB, art.10c, 1992).

Au niveau national, le législateur et l'exécutif imposent un système normatif dans lequel gestion et conservation des ressources naturelles doivent être faites ; tandis qu'au niveau local, les communautés disposent de leurs propres modes de fonctionnement et de leurs logiques de gestion des ressources naturelles (BARRIERE, 2006). Tous ces modes de régulations constituent une diversité de systèmes de droit obéissant à la fois aux obligations issues d'engagements internationaux, d'expression nationale de la légalité et, des pratiques locales d'exploitation du milieu.

Le territoire de Monkoto est cependant resté en marge des systèmes modernes de protection et de conservation des ressources naturelles. L'ancrage à la terre et la remise en cause du rôle central de l'Etat dans la gestion des ressources naturelles par les communautés locales de ce territoire, a conduit ces dernières à établir leurs propres règles en matière d'accès et d'utilisation de leurs ressources naturelles et, témoignent de la persistance de pratiques et modes traditionnels de gestion des ressources naturelles dans ce monde rural.

Aujourd'hui, pour n'avoir pas pris en compte les connaissances et références traditionnelles en matière de gestion des ressources naturelles, la poursuite des objectifs assignés à la conservation de la biodiversité en RDC se heurte aux modes traditionnels de gestion des ressources naturelles dans ce territoire. Ici les ressources naturelles sont gérées grâce à l'organisation et à la dynamique interne des communautés locales qui établissent des normes sociales régissant l'accès et l'exploitation de ces ressources communes et, mettent en place les stratégies de renégociation de ces normes.

Dans ce contexte où les populations locales sont stigmatisées de détruire les ressources naturelles pendant qu'elles possèdent leurs propres modes de gestion fondés sur la maîtrise des règles traditionnelles, sur la connaissance de la réalité locale, l'action acceptable pour saisir les rapports humains-nature au niveau local, serait de savoir comment sont organisés les rapports à l'espace et aux ressources naturelles dans les communautés locales vivant autour du parc national de la Salonga.

Question de recherche

Nous voulons savoir comment ces communautés en périphérie du PNS, sur base de leurs savoirs locaux, participent-elles à la gestion de leurs RN. Notre question de recherche est la suivante: quels sont les normes, pratiques et modes traditionnels de gestion des ressources naturelles au sein de ces communautés locales du territoire de Monkoto ?

Objectifs de cette étude

Objectif général

L'objectif général est de contribuer à la connaissance des normes, pratiques et modes traditionnels de gestion des ressources naturelles dans le paysage autour du parc national de la Salonga en République Démocratique du Congo.

Objectifs spécifiques

- Identifier l'ensemble d'acteurs impliqués dans la gestion et l'exploitation locales des ressources naturelles du corridor de Monkoto;
- Identifier les normes, pratiques et modes traditionnels de gestion des ressources naturelles au sein des communautés locales du corridor de Monkoto, compatibles avec la gestion durable des ressources naturelles.

Hypothèses de l'étude

Les deux hypothèses retenues pour cette recherche sont les suivantes :

- Les pratiques actuelles d'exploitation des ressources naturelles dans le corridor de Monkoto par les communautés locales permettent la conservation de leurs potentiels productifs pour une gestion durable, et de maintenir le système d'exploitation ;
- Les institutions locales, par l'intermédiaire de règles et normes de gestion, contribuent à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles dans le corridor de Monkoto.

Méthodologie

Démarche méthodologique

Notre recherche se base sur les méthodes qualitatives et s'inscrit dans un paradigme « constructiviste » en sciences sociales et humaines. Le « constructivisme scientifique » oblige que les connaissances élaborées dans les méthodes qualitatives, soient : « construites ; inachevées ; plausibles ; convenantes et contingentes ; orientées par des finalités ; dépendantes des actions et expériences faites par les sujets connaissant ; structurées par le processus de connaissance tout en le structurant aussi ; forgées dans et à travers l'interaction du sujet connaissant avec le monde » (MUCCHIELLI, 2005:7).

Les méthodes qualitatives étant fondées sur l'intuition et l'adaptation intelligente à ce que l'on découvre ; elles sont flexibles et reliées aux construits obtenus, d'où la possibilité d'aller-retour créatif entre méthode et résultat. Ce qui peut s'avérer difficile, sinon impossible avec la recherche quantitative qui, elle, s'inscrit dans un paradigme « positiviste ».

Population d'étude

Pour comprendre les rapports à l'espace et aux ressources naturelles, les normes et institutions en place et, identifier les dynamiques sociales et locales qui sous-tendent les logiques et représentations en matière de gestion locale des ressources naturelles dans ce paysage autour du parc national de la Salonga, notre population d'étude comprend toutes les catégories d'acteurs qui interviennent dans la décision liée soit à un espace local, soit aux ressources de cet espace : les autorités coutumières ; les groupes d'intérêts dans les villages; et les paysans (agriculteurs/trices, chasseurs, et pêcheurs, ...).

Echelles d'étude

A l'échelle locale, nous allons d'abord nous intéresser aux modes locaux de gestion des ressources naturelles dans le corridor de Monkoto, aux mécanismes de contrôle mis en place pour encadrer ces modes de gestion ; et ensuite, aux techniques et pratiques locales utilisées à travers des activités agricoles, faunistiques, halieutiques et qui sont compatibles avec la conservation des ressources naturelles dans le paysage autour du parc. A ce niveau, nous tiendrons également compte des activités féminines et de leurs pratiques.

A l'échelle internationale, nous analyserons les discours des institutions internationales sur les questions environnementales ; tandis qu'à l'échelle nationale l'analyse portera sur les politiques et lois sur la conservation mises en place par l'Etat congolais, légitimant ainsi les discours des institutions internationales.

Approche d'étude : Ethnographique

Vu la complexité de la gestion des ressources naturelles ainsi que les rapports de force qui émergent entre acteurs intervenant dans cette gestion, nous allons adopter une approche ethnographique pour mettre en évidence des processus, des valeurs, des idées, des normes pratiques, des stratégies, des représentations de ces acteurs.

En recherche qualitative, l'ethnographie est perçue comme une approche qui requiert « une immersion directe du chercheur dans le milieu étudié afin d'appréhender le « style de vie » d'un groupe à partir de la description et de la reconstruction analytique et interprétative de la culture, des formes de vie et de la structure sociale du groupe étudié » (ANADON, 2006 : 20). L'approche nécessite que l'ethnographe soit proche de façon soutenue, intime et personnelle, de ses objets d'étude (GHASARIAN, 2004).

Il s'agit d'une démarche d'enquête en sciences sociales, qui s'appuie sur une observation prolongée, participante ou directe, continue ou fractionnée, de milieux de vie, de situations ou d'activités, requérant l'implication à la première personne, de l'enquêteur, qu'il soit sociologue, anthropologue, politiste ou géographe (CEFAI et al, 2010). Pour OLIVIER DE SARDAN

(2008), l'ethnographie désigne les méthodes de production des données propres à l'enquête de terrain. Tandis que les études ethnographiques se centrent sur les interactions sociales (GUMPERZ, 1989).

Dans le cadre de cette recherche, l'approche ethnographique nous permettra d'une part, de mieux comprendre les modes locaux de gestion des ressources naturelles par les communautés locales du corridor de Monkoto et leurs perceptions du parc ; les jeux de pouvoir qui contraignent parfois ces modes et modifient les perceptions ; et de l'autre, de connaître les activités en lien avec l'utilisation locale des ressources naturelles, les pratiques et techniques locales (savoirs locaux) compatibles avec la gestion durable des ressources naturelles.

En plus de l'ethnographie, le recours à l'approche discursive s'avère également nécessaire. Elle consistera en une analyse de discours politiques et idées préconçues sur lesquels reposent les politiques nationales environnementales en République Démocratique du Congo. Il s'agira donc de confronter les politiques environnementales s'appuyant sur les discours des grandes ONG environnementalistes avec les modes et pratiques de gestion des ressources naturelles par les populations locales à travers de leurs activités.

Stratégies et outils de collecte de données

Pour la collecte de données au niveau local, nous allons procéder à « **l'enquête de terrain** » dite souvent « **enquête ethnographique** » ou « **enquête socio-anthropologique** ».

Olivier de SARDAN (2008 :41), écrit : « l'enquête de type socio-anthropologique se veut au plus près des " situations naturelles " des sujets (vie quotidienne, conversations, routines), dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances *in situ*, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du " point de vue de l'acteur ", des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones ».

Pour la production de données, l'enquête de terrain exige la combinaison des modes habituels de production de données empiriques. Dans les lignes qui suivent nous allons développer les stratégies de collecte de données propres à l'approche ethnographique, à savoir : l'observation participante, l'entretien et les notes de terrain.

1) L'insertion dans le milieu ou l'observation participante

Par un séjour au quotidien plus ou moins prolongé chez ceux auprès de qui il enquête, le chercheur est confronté à la réalité qu'il entend étudier. Et peut ainsi l'observer, sinon « de l'intérieur » au sens strict, du moins au plus près de ceux qui la vivent, et en interaction permanente avec eux (OLIVIER DE SARDAN, 2008 : 48). Par participation, il faut entendre, « le mode de présence du chercheur au sein du milieu observé » (PERETZ, 1998 :50). D'autres termes, plus ou moins équivalents, comme « imprégnation », « immersion », « implication » ou « adhésion », sont aussi largement employés dans la littérature pour désigner les formes de participation du chercheur au groupe social étudié.

Tout au long du travail de terrain, l'observateur-participant, tout en prenant part à la vie collective de ceux qu'il observe, s'occupe essentiellement de regarder, d'écouter et de converser avec les gens, de collecter et de réunir des informations. Il se laisse porter par la situation (LAPASSADE, 2001). A chaque fois que cela peut être utile, le chercheur s'efforce de transformer en données ses observations spontanées et les interactions qui prennent place devant lui et parfois avec lui, c'est-à-dire d'en organiser la trace, la description, le souvenir sur le carnet de terrain (OLIVIER DE SARDAN, 2008).

Le cahier ou journal de terrain, ou encore journal de route, relève de l'outil professionnel de base de l'ethnologue ou de l'anthropologue. C'est le lieu où s'opère la conversion de l'observation participante en données ultérieurement traitables, où doivent être présentées et commentées les circonstances dans lesquelles une observation participante a été entreprise et soutenue (SANJEK, 1990). Par données, il faut entendre ici, toute transformation en traces objectivées de « morceaux de réel », de fragments du réel de référence tels qu'ils ont été sollicités, sélectionnés et perçus par le chercheur (GOFFMAN, 1991).

Dans ce contexte de l'observation participante, toutes observations et interactions produites et consignées de manière délibérée et systématique se transforment en données (produites bien sûr par des interactions entre le chercheur et le milieu social qu'il étudie), compilées et organisées en corpus, susceptibles d'être traitées et dépouillées.

2) Les entretiens

Les entretiens sont ici entendus comme des interactions discursives délibérément suscitées par le chercheur. Ils se transforment en données par la prise de note ou par la transcription, pour prendre alors la forme très concrète de carnets, de cahiers ou de textes saisis sur ordinateur, constituant ainsi le corpus de données discursives.

POUPART (2007) propose trois types d'arguments pour recourir à l'entretien, à savoir : « l'argument épistémologique », permettant l'exploration en profondeur de la perspective de l'acteur ; « l'argument éthique et politique », qui ouvre à la compréhension et à la connaissance de l'intérieur des dilemmes et des enjeux auxquels fait face l'acteur ; « l'argument méthodologique », qui donne un accès privilégié à l'expérience de l'acteur.

BARIBEAU et ROYER (2012) pensent que l'entretien individuel, plus que tout autre dispositif, permet de saisir, au travers de l'interaction entre un chercheur et un sujet, les points de vue des individus, leur compréhension d'une expérience particulière, leur vision du monde, en vue de les rendre explicites, de les comprendre en profondeur ou encore d'en apprendre davantage sur un objet donné.

Nous pensons que l'entretien de terrain doit être rapproché le plus possible d'un mode de communication familier, c'est-à-dire de la conversation, pour que l'informateur dispose d'une réelle liberté de propos et ne se sente pas en situation d'interrogatoire ; l'objectif étant de se départir du guide d'entretien qui organise à l'avance les questions qu'on pose et risque d'enfermer l'enquêteur ou le chercheur dans une liste de questions préétablies. Par opposition à l'entretien structuré, l'entretien ethnographique dite aussi entretien « profond » ou entretien

« en profondeur » est "flexible", "non directif", "non structuré", "non standardisé" (BOGDAN et TAYLOR, 1985 ; BEAUD, 1996).

Nous avons préféré le *canevas d'entretien* au lieu et place du *guide d'entretien*. En effet, comme le souligne OLIVIER DE SARDAN (2008), le canevas d'entretien relève du « pense-bête » personnel, ne se consulte qu'en cas de besoin, et permet simplement, tout en respectant la dynamique propre d'une discussion, de ne pas oublier les thèmes importants. Avec le canevas d'entretien, le chercheur a toute liberté pour s'adapter à l'interlocuteur.

Sur le plan pratique, il est clair que l'utilisation d'un guide d'entretien modifie le rapport entre enquêteur et enquêté de manière différenciée selon les caractéristiques des enquêtés. Elle risque fort « d'accroître la distance sociale entre enquêteur et enquêté, en renforçant le mécanisme d'assignation statutaire de celui-là du côté de l'écrit, ou plus exactement de la culture écrite et de la culture légitime ; et place les interlocuteurs dans la position de « répondants » à une série limitée de questions, qui peut leur paraître rapidement fastidieuse, comme l'illustrent, par moments, les regards furtifs et inquiets en direction du guide d'entretien, craignant qu'il reste encore beaucoup d'autres questions » (BEAUD, 1996 : 239-240).

Pour l'entretien ethnographique, l'important c'est de déclencher une dynamique de conversation plus riche, pouvant faire s'enchaîner des idées que la simple réponse aux questions, d'où notre responsabilité, en tant que chercheur, de garder d'une part le contrôle de l'interview en vue de faire progresser l'enquête et, de l'autre, de laisser l'interlocuteur s'exprimer comme il l'entend et à sa façon, ce qui nécessite de la part de l'enquêteur, une grande disponibilité d'écoute pour que l'entretien réussisse.

3) *Les observations*

Tout être humain, dans le flux des activités quotidiennes, a cette attitude cognitive « naturelle » de mener une observation. Cependant, outre les activités sociales qui se donnent autant à voir qu'à entendre, certaines relèvent du pré-discursif ou de l'infra-discursif, voire du silence ou de l'informulable (HIRSCHAUER, 2006). Dans le cadre de cette enquête de terrain, nos observations consisteront à voir et décrire des séquences sociales nettement circonscrites. Donc, Nous tenterons de les systématiser et les organiser en données observationnelles dans le corpus.

4) *Les sources écrites*

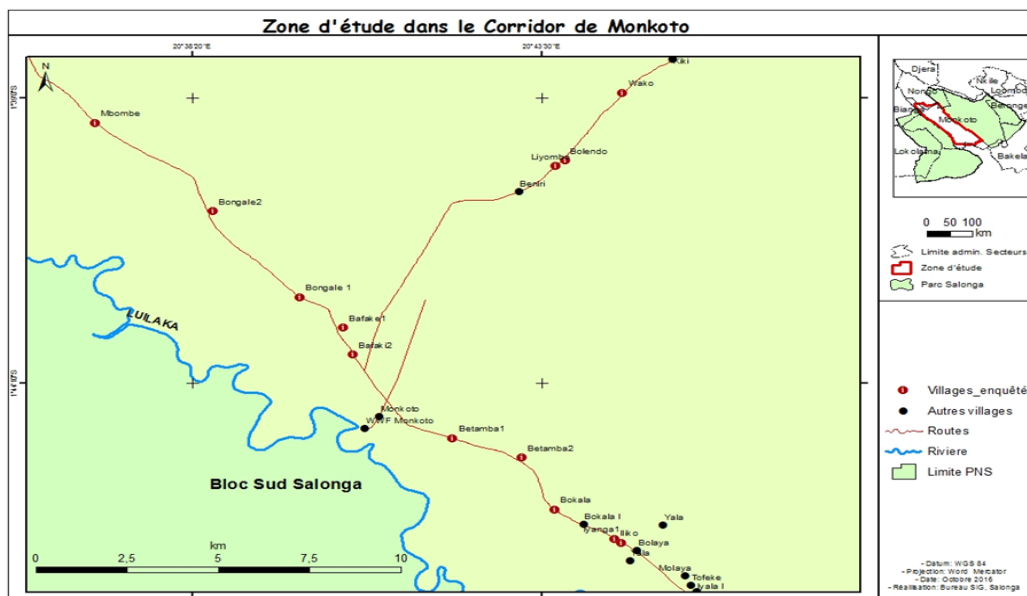
Il s'agit d'une recension d'écrits orientée vers la littérature savante sur la zone d'étude considérée (histoire de la création du parc, etc.) ; la littérature grise (rapports, évaluations, activités scientifiques, etc.), la presse ; les archives (documents administratifs, etc.) ; les productions écrites locales (lettres, protocoles d'accord, tracts, etc.), tout en prenant soin d'en vérifier l'authenticité réelle et d'en analyser de façon critique le contenu.

L'étude a consisté en une descente sur terrain d'environ 3 mois en RDC (du 01/09 au 24/11/2016). L'enquête a été menée dans 13 villages autour du PNS, auprès des communautés déplacées lors de la création de celui-ci, dans le secteur de Monkoto, territoire de Monkoto dans la province de la Tshuapa. Vingt entretiens approfondis furent tenus lors de l'enquête de terrain, tandis que les vues et opinions des différents individus incluant les pêcheurs, les agriculteurs,

les chasseurs, et les autorités traditionnelles furent obtenues au cours de conversations tenues en lingala (dialecte provincial).

La sélection de participants à la recherche s'est d'abord basée sur la technique de « boule de neige » et ensuite, par choix raisonné. C'est le premier participant avec qui nous avons eu l'entretien qui nous a proposé un deuxième, et ainsi de suite jusqu'à ce que la confiance se soit installée entre moi et la population locale, dans un climat tel que je pouvais participer à une activité si j'avais le temps ou si je le pouvais, et que pouvais aborder n'importe qui sans un intermédiaire.

Résultats de l'enquête socio-anthropologique sur les pratiques et modes traditionnels de gestion des ressources naturelles autour du PNS



Carte n°1. Zone d'étude dans le corridor de Monkoto

Source : GIS-WWF RDC

Activités locales en lien avec la gestion des ressources naturelles

L'Agriculture

Considérée généralement par les communautés locales comme l'activité dans laquelle elles investissent le plus de temps, l'agriculture est toujours traditionnelle étant donné que les principaux matériels de base restent traditionnels et, pour la majorité de la population, de subsistance. Elle se pratique soit sur les forêts primaires « *Ekonda* » soit sur celles secondaires « *Esako* ou *Mpumba* ». Lors de l'abattage, on ne coupe pas de gros arbres ainsi que les arbres à chenilles utiles pour la consommation et riches en vitamines.

Les principales cultures sont le manioc et le maïs; la première étant utilisée comme principale nourriture de base, tandis que la seconde est vendue sous forme de grain ou transformée en boisson traditionnelle alcoolisée « *lotoko* ». Outre ces deux cultures, la banane plantain, le niébé et l'arachide sont également cultivés. Dans la pratique, les hommes font le sarclage, l'abattage, l'incinération et ensuite les femmes brûlent l'herbe et mettent les semences dans la terre. Au moment de la récolte, tout le ménage intervient.

Les techniques et pratiques agricoles

Deux techniques sont couramment utilisées dans la gestion locale des RN dans les villages du secteur de Monkoto. Il s'agit de la jachère et la multiculture. La jachère « *Bosako* » consiste à laisser reposer la forêt pendant une période d'au moins 5 ans pour qu'elle dispose suffisamment le temps de reconstituer la fertilité du sol. Si la période de repos va au-delà de 15 ans, ce champ ou cette forêt secondaire qui a été laissée au repos, s'appellera « *Esako-ekonda ou Kolo-konda ou Lotsume* » (Village Betamba 2, entretien n°1 ; Village Bolendo, entretien n°1).

Durant la jachère, les ménages peuvent défricher soit dans les forêts primaires, soit dans leurs autres forêts secondaires. Grâce au système de jachères, chaque famille ou ménage peut disposer jusqu'à dix forêts secondaires, correspondant aux forêts primaires ayant été mises au repos et pouvant servir des lieux d'exploitation agricoles aux générations futures. D'où cet adage mongo, cher aux agriculteurs : « *Ise ntakotà ekonda, bona n'tatakà lotumba* » ce qui veut dire « *qu'un père qui n'a jamais exploité la forêt primaire, son fils n'aura jamais de forêt secondaire* » (Village Betamba 1, entretien n°1 ; Village Bafake1, entretiens n° 3 et n°4).

La multiculture consiste à semer plusieurs types de semences dans un champ. De deux champs consacrés à une seule culture chacun, l'un est préservé en semant plusieurs cultures dans l'autre; d'où l'avantage d'avoir plusieurs cultures pour l'alimentation. Un interviewé nous déclare que : « *la culture de plusieurs semences dans un même champ facilite la possession par les ménages de différentes cultures à la maison ; quand un enfant ne mange pas le manioc, on peut lui proposer la patate ou la banane plantain à la place* » (Village Bafake1, entretien n°2).

Normes et régulations d'accès aux ressources forestières

Les institutions locales traditionnelles jouent un rôle important dans la gestion et l'utilisation des RN dans les villages bordant le PNS. Les normes et régulations d'accès aux RN forestières, dans les villages enquêtés, se font de la manière suivante : la gestion des forêts tant primaires que secondaires est du type « communautaire » dans tous les villages enquêtés.

Les forêts primaires appartiennent au village et sont considérées comme une propriété communautaire. Chaque famille ou ménage du village, y a un libre accès pour ses activités agricoles. Les forêts secondaires, par contre, appartiennent soit aux clans, soit aux familles et non plus au village, et sont considérées comme une propriété familiale ou clanique selon le premier défricheur¹, tout au moins dans la perception d'une propriété privée.

L'accès à la forêt primaire est interdit aux voisins pour toute activité agricole, sauf en cas de ramassage de produits forestiers non ligneux ou de liens de mariage. L'accès y est strictement interdit aux étrangers. Tout étranger qui désire exploiter une forêt primaire au village, doit s'adresser au chef du village ou à son comité. Ensuite le comité discute sur la demande et la possibilité d'accorder ou pas une partie de la forêt primaire au demandeur. En cas d'acceptation

¹ Si le premier défricheur était une seule famille ou un seul individu à défricher la forêt primaire, la forêt secondaire issue de cette dernière, sera considérée comme une propriété familiale ; en cas de plusieurs familles, il s'agira d'une propriété du clan.

de la demande, le comité désigne la partie de la forêt primaire à concéder et convoque le demandeur pour lui signifier du droit traditionnel à verser pour accéder à la partie de la forêt.

Le droit d'accès traditionnel à la forêt primaire est demandé en fonction de la superficie sollicitée et, de la période d'exploitation estimée ; il peut être donné en nature tout comme en espèce et, est négociable selon les circonstances et le type de demandeur. Après cessation d'activités, cette partie de la forêt revient de plein droit au village.

Il faut souligner que l'abattage de la forêt mobilise une force physique énorme en saison sèche. S'attaquer à une forêt primaire est une tâche dure qui exige beaucoup plus d'énergie que pour défricher une savane. En reconnaissance de l'effort que la personne a fallu fournir une brèche de culture dans la forêt, le premier défricheur, se voit reconnaître des droits sur la jachère, c'est-à-dire droits qui représentent des droits fonciers sur l'espace consacré à l'agriculture. De même, les possesseurs actuels s'en savent les héritiers légaux. Toute la communauté indigène reconnaît cet héritage avec tous les droits réels qui en découlent et les lois coutumières les sanctionnent.

En revanche, l'accès dans les forêts secondaires ou jachères est strictement interdit aux non membres au clan, ou à la famille qui détient le droit foncier sur ces forêts secondaires ou jachères. Il n'y a que les ayants-droit qui ont un mot à dire sur leur héritage et, ce sont eux et seulement eux qui peuvent s'ils le veulent, autoriser ou donner accès aux individus avec lesquels, ils ont de liens de mariage.

La pêche

La pêche reste traditionnelle et se pratique généralement pendant la grande et petite saison sèche dans les cours d'eau et parties des rivières de chaque village. La pêche est pratiquée tant par les hommes que par les femmes. Contrairement aux hommes qui pêchent de fois en période de pluie et de manière individuelle, les femmes vont pêcher en groupe et uniquement en saison sèche, période à laquelle, il n'y a pas d'inondations de rivières et cours d'eau.

Les techniques et pratiques de pêche

En dehors de filets et hameçons de type moderne, les communautés locales recourent à plusieurs types de techniques traditionnelles dans leur activité de pêche. Les principales techniques de pêche pour les hommes sont les suivantes :

Pêche à la ligne : c'est une technique locale de pêche qui recourt à l'usage d'un hameçon appâté et attaché à une ficelle. Les villageois les plus démunis utilisent l'hameçon traditionnel « *balenge* » fabriqué à partir d'une épine de liane à laquelle, est accroché un nylon indigène à base d'une plante appelée « *lokosa* ».

La palangre/ligne composée « *Malibanga* » ou « *membambu* » : c'est une grosse ligne de fond à laquelle pendent, sur toute sa longueur, des cordelettes munies d'avançons et hameçons. C'est un meilleur dispositif de pêche pendant la crue car il capture des poissons au fond de la rivière quel que soit le fort courant.

Les nasses « *mileka* ». Ce sont des cages en forme cylindrique ou conique fabriquées avec du rachis de liane que l'on place dans les mares et ruisseaux pour attraper du poisson. On en distingue deux sortes: (i) « *beleka* », de tailles moyennes et petites, utilisées dans les cours d'eau et dans lesquelles on place des appâts pour attirer les gros poissons. (ii) « *esanyi* », grosses nasses que l'on pose, sans appâts, à côtés des barrages au cœur des ruisseaux lors de la pêche avec pollution d'eau. Vu la forme sinueuse de ces nasses, une fois entrés, les poissons ne savent plus sortir ni faire demi-tour.

Le harpon « *ndongo* »: il s'agit d'une technique de pêche où l'on utilise un bâton au bout duquel, on accroche une pièce en métal dont l'extrémité se termine par 3 à 5 crochets pointus et servant à tuer les gros poissons sur les berges des cours d'eaux principaux.

Le Mosiki: c'est la variante du harpon à la seule différence que la pièce attachée au bâton se termine par un simple fer pointu. Cette technique de pêche autrement appelée « méthode aveugle », se pratique dans des endroits appelés « *bikoko*²».

Ecopage « *kopepa* » : c'est une technique de pêche propre aux femmes. Elle consiste à barrer et assécher les ruisseaux, les mares peu profondes et certaines zones de marécages pour attraper les poissons avec des paniers « *ilolo* » et des corbeilles « *eboko* »; ensuite retourner l'eau dans les ruisseaux. L'ecopage se pratique toujours en groupe d'au moins 3 femmes.

La pollution des cours d'eau « *Isoolà* ». On utilise le « Botoko » fruit de l'arbre Booso « *Blighia welwitchii* » et le « Elèse » fruit de l'arbre Bolèse « *Tetrapleura tetraptera* ». La technique consiste à broyer les fruits mûrs de l'un des arbres cités et à charger le produit dans les corbeilles, puis le déverser dans un cours d'eau. Après quelques minutes, tous les poissons sont étouffés et peuvent être ramassés. Quant à la pollution à base de plantes, on utilise les suivantes : *Ikasa*, Lofange « *Leptoderris hypogyre* » et *Monyoliya* dont la technique consiste à piler feuilles et racines de l'une des plantes et, à les déverser dans un ruisseau ou un étang pour empoisonner les poissons et certains reptiles.

Normes et régulations d'accès aux ressources halieutiques

La gestion des rivières et cours d'eau est communautaire. Ces ressources appartiennent au village et leur accès est libre pour tout membre du village. Les rivières étant considérées comme principales voies de passage ou d'évacuation, la plupart des villages enquêtés, y autorisent la navigation. Ces derniers sont parcourus par une grande rivière « *luilaka* », où chaque village a droit sur la partie qui le traverse. L'accès à cette partie est accordé à tout le monde pour naviguer « *la rivière est pour nous comme une avenue, et tout le monde au village a le droit d'y marcher* » (Village Betamba1, entretien n°1). Tandis que la pêche, y est réservée aux originaires.

L'accès aux rivières par les migrants pour la pêche, exige qu'un droit d'accès traditionnel soit versé avant tout début d'activités. Il est fixé par le comité du village, est négociable en fonction du temps alloué à l'activité et, peut être versé en nature ou en espèce. Souvent, les migrants en provenance des villes pratiquent clandestinement la pêche sur les rivières, sans accord préalable des ayants-droit. Un villageois raconte : « *nous avons surpris au mois de juillet deux pêcheurs*

² Il s'agit de couches d'herbes qui couvrent les périphéries des rivières, d'où l'appellation « méthode aveugle »

migrants entrain de pêcher nuitamment sur la partie de notre rivière, quand nous nous sommes approchés, ils ont démarré leur pirogue motorisée et ont pris fuite tout en laissant leurs filets dans les eaux » (Village Betambe2, entretien n°1).

Pour ce qui est de la gestion d'étangs naturels « *mabeke* », celle-ci revient aux clans et aux familles et non au village entier. En effet, l'étang est considéré comme une propriété privée dans le sens où son accès est strictement interdit aux non membres du clan et réservé uniquement aux ayants-droit qui l'on hérité d'un clan ou d'une famille reconnue traditionnellement comme propriétaire, c'est-à-dire le premier à le découvrir.

Dans un souci explicite de la préservation de la rivière Luilaka, un calendrier de pêche réglementant l'accès et l'exploitation de la ressource et, précisant les périodes d'ouverture et de fermeture de la pêche a été établi par les représentants (comités de villages) de tous les villages partageant la rivière. Et d'un commun accord en fonction de leur connaissance des écosystèmes de la rivière et de leurs espèces, ainsi que du cycle agricole au niveau des villages concernés, ils sont arrivés à l'établissement du calendrier ci-après, également légitimé par les autorités administratives locales :

Période d'ouverture		Période fermeture				Période d'ouverture		Période fermeture			
JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Petite saison sèche		Saison pluvieuse				Grande saison sèche		Saison pluvieuse			

La chasse

La chasse est l'une des principales activités pratiquées aux côtés de l'agriculture et de la pêche. C'est une vieille activité traditionnelle masculine conduite soit individuellement, soit en groupe. Elle reste pour la majorité de la population une activité de subsistance menée depuis des générations pour assurer la sécurité alimentaire du groupe, sans objectif de commercialisation. Elle recourt aux techniques purement traditionnelles dans l'objectif de promouvoir le mode de vie traditionnel au sein des communautés locales.

Les techniques et pratiques de chasse

Dans les villages autour du parc, le port tout comme l'utilisation de l'arme à feu est interdit et toute détention est suspectée de braconnage et peut être punie par les autorités locales administratives; d'où le recours aux techniques traditionnelles de chasse suivantes:

La chasse collective « *bokila* »: concerne les hommes valides. La veille, on délimite la zone de chasse « *élongà* », le jour de la chasse on érige une barrière en filets indigènes « *botayi* » longue de 150 à 200 mètres, le long de laquelle on aligne des hommes armés de lances « *bokalo* » et prêts à achever chaque animal qui se jettera dans les filets. Ensuite deux rangées d'hommes, l'une à droite « *élope* » de la barrière, l'autre à gauche « *luali* » avancent pour encercler la

zone de chasse. Dès qu'elles se rencontrent au point de bouclage appelé « *nkotswako* ». Les leaders de deux rangées déclarent la chasse ouverte et se redirigent vers la barrière avec bruits et cris d'intimidation pour coincer les animaux vers les filets où ils seront fléchés.

La chasse individuelle « *Iluma ou Bofama* », concerne un chasseur individuel muni d'arcs et de flèches. Une fois en forêt, il imite le cri d'un animal en danger « *Bonyanyi* », sollicitant un secours. Dès que les autres animaux entendent ce cri de détresse, sortent rapidement pour secourir pensant qu'il s'agit soit de leur petit, de leur femelle ou d'un de leurs. En ce moment, le chasseur profite pour tirer sur tout animal qui sortira en premier pour secourir.

La chasse avec des chiens « *Loongo* » : deux à trois chasseurs sont accompagnés de plusieurs chiens. Chaque chien a une clochette autour du cou qui sert à le localiser et à déterminer, grâce au rythme de sa vitesse, s'il pourchasse ou non un gibier. Une fois en forêt, ils se dispersent à la recherche du gibier; dès qu'un homme aperçoit un animal, il crie pour appeler le secours. Si c'est le chien qui l'a vu, le groupe le saura grâce au bruit de la sonnette.

La chasse aux pièges, deux variantes. *Le Piège avec étalage à poids lourd « Bongana »* : on érige une clôture sur une surface d'environ 2 m² sur les traces de gibiers, où l'on pose un piège. Au-dessus de cette surface, on construit un étalage en bois légers, sur lequel on place une lourde charge (troncs d'arbres) et attache la corde du piège. Quand le gibier passe sous l'étalage, il touche au piège qui se déclenche et tout le poids de l'étalage lui tombe dessus. *Le Piège aux fosses « Bafoko »* : consiste d'abord à creuser sur les voies de gibiers, plusieurs fosses d'environ 2 m de profondeur, distantes de 10 mètres et dans lesquelles on fonce 6 à 8 sticks taillés dont les bouts pointus sont tournés vers le haut, puis on couvre la surface avec du bois et de feuilles mortes. Ensuite, on érige un mur sous forme de clôture entre espaces qui séparent les fosses. Lorsqu'un gibier passe par là, il tombe aussitôt dans la fosse.

Normes et régulations d'accès aux ressources faunistiques

Le mode de gestion des forêts reste toujours communautaire. Comme pour l'agriculture, toute la forêt primaire appartient au village. L'accès à une telle forêt est gratuit pour tout natif du village, et interdit aux voisins et migrants. Les propos suivants révèlent cette gestion communautaire : « *Souvent la chasse se pratique en forêt primaire qui appartient à toute la communauté du village de betamba². La gestion de celle-ci est du type communautaire, et son accès est libre à toute personne du village. Nous sommes tous ayants-droit et chacun peut y chasser sans autorisation de qui que ce soit. Mais, les migrants eux peuvent faire une demande, ...* » (Village Betamba², entretien n°1). Ces derniers ne peuvent y accéder que contre paiement d'un droit d'accès traditionnel au comité du village.

Quand bien même les natifs ont libre accès à la forêt primaire pour le défrichage, c'est rare de les voir chasser dans celle-ci, sauf en cas de chasse collective. La plupart de temps, ce sont les migrants ayant obtenu l'autorisation de chasser qui vont chasser dans les forêts primaires, car étant soumise à la gestion du village. Tandis que les natifs, pour des raisons de proximité, se contentent souvent de chasser dans leurs forêts secondaires, où ils posent les pièges à proximité de leurs champs et jachères. Ils préfèrent poser les pièges à côté de leurs forêts secondaires pour facilement les vérifier à chaque fois qu'ils viennent aux champs.

Conclusion

Les modes de gestion traditionnels observés auprès des communautés locales de Monkoto sont tous basés sur une logique communautaire. La gestion des forêts primaires, rivières et cours d'eau se fait de manière communautaire dans tous les villages enquêtés. Les forêts secondaires (jachères) et étangs, bien que considérés comme propriété privée, leur gestion reste toujours collective, mais tenue par les ayants-droits (membres du clan ou de la famille) dont le droit de propriété sur ces ressources leur est reconnu au village.

Le droit d'accès à toutes ces ressources reste gratuit pour les natifs qui peuvent y exercer leurs activités sans aucune permission de qui que ce soit, et strictement interdit aux étrangers et voisins. C'est au comité de chaque village que revient le droit d'autoriser ou pas l'accès à ces ressources aux migrants ayant formulé leur demande d'accès. En cas d'autorisation, un droit d'accès traditionnel, en nature ou en espèce, est versé au comité du village. C'est une façon de rendre légal, l'accord signé entre le village et le demandeur.

Les enjeux de la gestion collective restent fortement centrés sur les ressources naturelles : accès à la terre, à la forêt primaire, à la forêt secondaire et aux jachères, à la rivière, cours d'eau et étangs. Le contrôle social de l'accès et de l'appropriation de ces différentes ressources naturelles dépend de tout un ensemble de règles qui régissent l'accès et l'usage temporaire de ces ressources par différents types d'usagers. En RDC, la coexistence du droit coutumier non écrit et du droit écrit d'origine européenne, a donné lieu à un système judiciaire largement régi par le principe de séparation des pouvoirs. En milieu rural, le droit coutumier appliqué par les sages et les autorités traditionnelles coutumières du village, est d'application dans tous les villages. Pour preuve, on peut contester l'autorité d'un chef de l'état, mais celle des chefs coutumiers, n'est jamais contestée par les communautés locales.

De plus, l'absence d'ONG locales, de politiques d'aide notamment en matière d'équipement en ce milieu rural profond et, d'élus locaux susceptibles de prendre part activement à la protection de l'environnement dans ces communautés locales, rend plus actives ces instances coutumières/traditionnelles, et en même temps les expose au repli identitaire, à la fermeture vers l'extérieur dont elles sont depuis sujets de reproches et, que nous considérons comme obstacle à leur développement local.

Si nous voulons que les communautés locales arrivent à une véritable ouverture à l'extérieur, nous pensons qu'il est important que soient appuyées ou redynamisées leurs structures de gestion existantes dans les jours à venir, afin de promouvoir des systèmes de décision impliquant une large représentation des différents groupes d'intérêt concernés. A l'heure actuelle, sur le plan institutionnel, la décentralisation qui peut confier des responsabilités ayant trait à la gestion locale des ressources communes, pour faciliter des prises de décision consensuelle, capables de rassembler des acteurs aux logiques souvent conflictuelles, n'est qu'« un terme sur papier ». Pourtant, c'est elle qui devrait introduire de nouveaux acteurs locaux sur la scène où les nouveaux élus devraient progressivement acquérir leur légitimité vis-à-vis des espaces de décision pré-existants (les instances coutumières, traditionnelles et les chefferies).

Bibliographie

BANQUE MONDIALE, 2002. Building a sustainable future: The Africa region environment strategy. Washington, D.C.

BARRIERE, O. (2006). « De l'émergence d'un droit africain de l'environnement face au pluralisme juridique ». In : C. EBERHARD et G. VERNICOS (éds). *La quête anthropologique du droit*, Paris, Karthala, pp.147-172

BEAUD, S., 1996. L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique». In: *Politix*. Vol. 9(35) 226-257.

BOGDAN, R., TAYLOR, S.J., 1975. Introduction to qualitative research method: a phenomenological approach to the social sciences. New York : Wiley., réédition de 1985.

BOURDIER, F. 1998. « La nature apprivoisée : Symbolisme et savoir technique chez les populations indigènes du Nord-Est Cambodgien », In G. ROSSI, P. LAVIGNE DELVILLE, D. NARBEBURU (dir.), *Sociétés rurales et environnement. Gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*. Editions KARTHALA, GRET et REGARDS, pp.25-41.

CEFAI, D., COSTEY, P., GARDELLA, E., GAYET-VIAUD, C., GONZALEZ, P., LE MENER, E., TERZI, C. (dir.) 2010. *L'Engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'EHESS.

CUBRILO, M., & GOISLARD, C. (1998). *Bibliographie et lexique du foncier en Afrique noire*. Paris, Karthala, 417 pages.

DUPUY, B., 1998. Bases pour une sylviculture en forêt dense tropicale humide africaine. CIRAD, Montpellier, France. Document Forafri, 4 : 328 pages.

FELTZ, B., (2008). « Expertise, rapport à la nature et éthique », In *Revue des questions scientifiques, Expertise, patrimoine naturel et développement local en Afrique*. Le parc national des Virunga., Tome 179 (1), pp15-24

GHASARIAN, C., (dir). (2004). *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*. Paris, Armand Colin.

GODELIER M. 1984. *L'idéal et le matériel : Pensée, économies, Sociétés*. Paris, Editions FAYARDS, 348 pages

GUMPERZ, J.P. 1989. *Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative*. Saint-Denis de la Réunion : Université de la Réunion.

HARDIN, G. (1968). The tragedy of the commons. *Sciences* 162: 1243-1248

LAPIKA, DIMONFU. 2000. « L'intégration des savoirs traditionnels dans la gestion de la biodiversité en Afrique centrale ». *The African Anthropologist*, Vol.7, N°1, pp62-69

LEVEQUE, C. (1994). Le concept de biodiversité : De nouveaux regards sur la nature, *Natures-Sciences-Sociétés*, Vol 2, Numéro3 : 243-254.

MIGOT-ADHOLLA, S & BRUCE, J. 1994. Introduction: Are indigenous African tenure systems insecure. In BRUCE, J. & S, MIGOT-ADHOLLA, (Eds). *Searching for Land Tenure Security in Africa*. Dubuque, IL: Kenda II Hunt Publishing, pp.1-14

MUTTENZER, F. 2006. *Déforestation et droit coutumier à Madagascar*. L'historicité d'une politique foncière. Genève: Institut universitaire d'études du développement (IUED), Université de Genève, 565 pages

OLIVIER DE SARDAN, J.P. 2008. *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 365 pages

PARANCE, B., DE SAINT VICTOR, J. (2014). « Commons, biens communs, communs » : une révolution juridique nécessaire. In B. PARANCE, J., DE SAINT VICTOR (dir). *Repenser les biens communs*. Paris, CNRS, pp. 9-32

PEEMANS, J.P. 1973. *Le rôle de l'Etat dans la formation du capital au Congo pendant la période coloniale*. Institut d'Etude des Pays en développement, Louvain-la-Neuve

SCHEPS, R. 1993. « Introduction ». In *La science sauvage. Des savoirs populaires aux ethnosciences*. Paris: Flammarion (Coll. « Point Sciences »)

UNEP 2011. *The Democratic Republic of Congo. Post-conflict environmental assessment synthesis for Policy Makers*. Nairobi: United Nation Environment Programme

VIKANZA K., P. 2004. « Population, gestion des ressources naturelles et développement dans la région du Nord-Kivu. Cas du parc des Virunga en territoires de Beni et Lubero (RDC) », mémoire de DEA, UCL, Louvain-la-Neuve

WORLD BANK 2007. *Project Performance Assessment Report*. Madagascar. Environment II. Sector Thematic and Global Evaluation Division, Independent Evaluation Group, Washington, D.C., 26 juin, 54 pages